Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 64

Artikel: A travers les sociétés féminines

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-253571

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mable privilège de la garder quelques jours, qui ont été remplis presque à l'excès par son infatigable dévouement. Vendredi 1er et dimanche 3 février, MIIe Gourd s'est rendue à Saint-Blaise et Boudry, en compagnie de MIle Rigaud et de M. de Maday. Les trois orateurs, présentant le même sujet sous des points de vue différents, semblent avoir fait la conquête du public nombreux qui les a entendus et applaudis. Samedi après-midi 2 février, c'est aux écolières des classes supérieures et aux étudiantes que M^{lle} Gourd a expliqué *le* devoir d'être suffragiste. Son jeune auditoire était suspendu à ses lèvres, et la discussion qui a suivi a prouvé que, sous l'impulsion donnée, les esprits se sont mis immédiatement à travailler. Le même soir, à l'Aula de l'Université, notre infatigable conférencière a exposé magistralement Pourquoi nous demandons le droit de vote. Sa science jamais en défaut, sa conviction qui va au cœur, ont fait à son imposant auditoire une profonde impression. Le public a témoigné son intérêt aux idées émises en engageant une très intéressante discussion, qui n'a pas été la partie la moins captivante ni la moins fructueuse de la soirée. Et M¹¹⁰ Gourd n'a certes pas fait plus de bien aux nouveaux convertis qu'aux anciens, à ceux et à celles qui doivent mener ici la campagne, et à qui elle a apporté joie et encouragement. Félicitons-nous de ce que, en digne présidente de notre Association suisse, Mile Gourd ne borne pas à son canton l'emploi de ses forces, mais qu'elle accoure si bravement à la rescousse des que le besoin s'en fait sentir.

Berne. — La Commission bernoise pour l'extension des droits de la femme a commencé son activité au mois de décembre 1917. La loi communale ayant été acceptée par la votation populaire du 9 décembre, avec une grande majorité, la tâche immédiate de cette Commission est de veiller à ce que les femmes fassent un juste usage de leurs nouveaux droits. Les articles de la loi qui entrent en cause pour nous sont les suivants: « Art. 17, Les citoyennes suisses ayant « l'exercice des droits civils et la capacité civique, et domiciliés dans « la commune, sont éligibles aux Commissions d'école, d'assistance « et de salubrité, ainsi qu'à celles de patronage de l'enfance et de « la jeunesse. — Art. 102, Les paroisses sont autorisées à accorder « aux femmes, dans leurs règlements, le droit de vote pour l'élection « 'des ecclésiastiques, les décisions concernant la mise au concours « ou non de places d'ecclésiastiques, l'élection des président, vice-« président et secrétaire de l'assemblée paroissiale, ainsi que des « membres du Conseil de paroisse et des fonctionnaires de la pa-« roisse. » (L'éligibilité des femmes dans les Commissions de tutelle a été, on s'en souvient, repoussée, en seconde lecture, au Grand Conseil, par 56 voix contre 35.) Notre Commission, se propose de familiariser les femmes avec ces droits et de veiller à ce qu'un nombre équitable de membres féminins soit fixé dans beaucoup de communes pour faire partie des Commissions indiquées par la loi. Dans la ville de Berne, c'est l'Association pour le Suffrage de la Femme qui s'occupe de la question. MIIc E. Graf, a parlé, le 21 janvier, sur ce sujet: Organisation des femmes pour l'exercice des droits créés par la nouvelle loi communale. A la campagne, on tâche de remettre la chose à des sociétés de femmes déjà existantes, ou bien de fonder une Commission locale pour s'occuper de ce travail. La Commission bernoise met à la disposition des localités du canton plusieurs conférencières, qui sont prêtes à parler sur notre législation ou sur les devoirs sociaux de la femme.

Zurich. - L'événement important le plus récent dans notre ville a été la votation de la nouvelle loi d'impôt, à laquelle on travaillait depuis dix ans. Bien que l'on fût unanime à reconnaître les inconvenients de la loi jusqu'alors en vigueur, et bien que la nouvelle loi fût conçue d'après les principes modernes qui favorisent les « petites gens » et font peser les plus lourdes charges sur les gros capitalistes, une très forte opposition s'est manifestée contre ces innovations. « Les lois fiscales sont la pierre de touche des démocraties », lisait-on dans les articles de tête des journaux, et il a été rarement dépensé autant d'encre chez nous pour gagner les voix des électeurs! La crainte du rejet de la loi était si forte que les feuilles de tous les partis annoncèrent à l'envi que l'Union Féministe (Union für Frauenbestrebungen) avait organisé, avec le concours de M. le prof. Vetter, député, une conférence publique, pour prendre position à l'égard de la loi. Ceci prouvait également l'intérêt pour cette question des semmes, qui payent l'impôt comme les hommes: plus de 400 personnes se pressaient dans la salle, bien que tous les partis politiques eussent invité les femmes à assister à leurs assemblées! — La luite en faveur de la loi amena encore d'autres faits imprévus: la Société pastorale remplaça le culte habituel de son Assemblée de district par une grande réunion, où appel fut fait aux sentiments de loyauté et de probité comme sentiments chrétiens en faveur de la loi fiscale! Et on pouvait lire dans une grande annonce ceci: « Les femmes (ces deux mots en caractères gras), qui ne possèdent pas encore le droit de vote, mais qui savent prouver leur interêt pour toutes les questions impor-tantes touchant à la conscience individuelle comme à la chose

publique, sont invitées à participer nombreuses à cette Assemblée. » C'est, on le pense bien, surtout ce mot encore qui nous a réjouies dans ce texte, en nous ouvrant des perspectives sur les sentiments de la Société pastorale, mais aussi le fait que cette dernière reconnaît que nous nous intéressons à des questions importantes qui touchent tant à la conscience individuelle qu'à la chose publique. C'est ni plus ni moins qu'un encouragement à la lutte pour la protection de la femme et de l'enfant, pour le relèvement de la morale, pour la législation sociale, etc., etc. Car tout ceci concerne tant l'Etat que la conscience individuelle, et pour réaliser les réformes nécessaires, nous avons besoin du droit de vote! - A côté des encouragements ainsi reçus par les femmes au cours de cette campagne, nous nous sommes cependant demandé avec quelque inquiétude si les hommes entendaient établir l'égalité entre eux et les femmes seulement sur le terrain des impôts, puisque c'était là seulement qu'ils nous appelaient à l'aide? L'avenir prouvera si l'on compte aussi pour d'autres questions, qui concernent également la collectivité, sur notre influence et sur notre collaboration. En tout cas, la loi fiscale a été acceptée par une écrasante majorité, et cela n'a non plus pas nui aux féministes, qui lui ont témoigné de l'intérêt et fait en sa faveur une propagande indépendante.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — Union des Femmes. — Après le rapport financier, qui a fait constater combien strictement s'équilibrent dépenses et recettes, les membres de l'Union, réunis le 23 janvier en Assemblée générale d'hiver, ont eu le privilège d'entendre une captivante causerie, d'un souffle très élevé, de $M^{\rm fig}$ Lucy Dutoit, venue tout exprès de Leusanne, sur ce beau sujet: Patriotisme et féminisme. Bon nombre des assistantes n'avaient certainement jamais envisagé le féminisme comme un devoir patriotique, et les paroles de M^{fie} Dutoit ont éveillé dans bien des consciences une compréhension nouvelle des devoirs qui incombent aux femmes. - Le 15 janvier, un nombreux public, en partie étranger à l'Union, se pressait au local pour entendre une magistrale conférence, à la fois très claire et très vivifiante, de M. le prof. Ch. Werner, sur La philosophie d'Emerson, conférence dont le résultat financier va permettre de nombreux achats à la bibliothèque. - Un sujet d'un ordre très différent a été traité au thé de membres du 6 février: M. Velleman ayant parlé avec compétence du canton des Grisons, de son histoire et de sa littérature, tandis qu'un double quatuor exécutait des chœurs en romanche. Enfin, la piécette de Mme E. Gautier a retrouvé, dans une représentation au bénéfice de l'Union, tout son succès de la soirée d'Escalade. En février, ce seront les conférences de M. Ch. Clerc sur les écrivains suisses-allemands contemporains, qui constitueront le clou de notre programme, et au thé de membres de mars, on entendra M^{me} Walter parler de Nos langues nationales. — Mais toute l'activité de l'Union ne se borne pas à organiser d'attachantes séances, et la Commission de l'Ouvroir vient notamment de créer un nouveau rouage, d'une grande utilité, en réorganisant en quelque mesure le Bureau de placement, fermé depuis plus d'une année. En effet, d'une part, l'Union, recevant de nombreuses demandes de lemmes dans une situation difficile, dont le travail (lectrices, dames de compagnie, promeneuses d'enfants, secrétaires d'œuvres, professeurs libres, répétitrices, brodeuses, copistes, etc., etc.) ne relève d'aucun bureau de placement existant à Genève, et d'autre part le fait que l'Ouvroir ne donne plus que du travail à domicile ayant tibéré des fonctions de dames surveillantes plusieurs membres de bonne volonté et de capacité, une nouvelle Commission de placement s'est fondée, qui a ouvert le 25 janvier un petit bureau. Celui-ci a reçu dès ses débuts, fait intéressant à noter, non pas seulement des demandes de travail, mais aussi plusieurs offres, et sera à même de rendre ainsi bien des services à des femmes dont la guerre a prosondément transformé la situation économique. (Bureau ouvert le mardi et le vendredi matin, de 10 h. à midi.) - Le Secrétariat continue à rendre de nombreux services, tant comme bureau de renseignements féminins, que comme bureau de renseignements pour les assurances, et pour la Commission des Ménagères.

Vaud. — Union des Femmes du Canton de Vaud. — La démarche faite auprès de nos municipalités, lors du renouvellement des Commissions scolaire, nous paraît ne pas avoir été inutile. Nous avons appris que plusieurs communes ont fait appel à des femmes très capables de remplir ces fonctions. — Notre Comité a signé la pétition rédigée par la Section vaudoise de la Ligue des Femmes abstinentes, demandant que l'heure de fermeture des auberges soit avancée. — L'Union des Femmes de Lausanne est représentée au Comité cantonal de la Semaine suisse par M^{me} Schnetzler, et notre Fédération vaudoise par M^{fle} Raccaud. L. D.